

**DOSSIER DE
PRE-INSCRIPTION
AU MARCHÉ DE NOËL
DE COMINES
2024**

Vous êtes artisan ou commerçant ?

***Vous souhaitez présenter votre / vos produit(s) sur
le marché de Noël de Comines ?***

***Vous avez jusqu'au lundi 4 novembre pour proposer
votre candidature !***

L'esprit de Noël à Comines

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Comines organise une programmation entièrement dédiée à Noël.

A cette occasion, le traditionnel marché de Noël aura lieu les

Samedi 14 et dimanche 15 décembre 2024

En intérieur, dans la salle Lys Arena, située rue des Arts à Comines.

Comines, ville d'histoire et de patrimoine

Située dans la Métropole européenne de Lille (MEL), frontalière avec la Ville de Comines-Warneton en Belgique, dont elle est séparée naturellement par la rivière la Lys, la commune de Comines compte + de 12 000 habitants.

Riche de son passé historique, Comines peut s'enorgueillir de ses bâtiments emblématiques qui bordent la Grand place : l'église Saint-Chrysole, de style néo-byzantin et classée Monument Historique ; l'Hôtel de Ville, de style renaissance flamande et inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ainsi que le beffroi, reconnu patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2005 avec 22 autres beffrois du Nord-Pas de Calais et de la Somme.

Une saison événementielle riche

Depuis septembre, la Ville de Comines vit au rythme de sa programmation culturelle et événementielle intitulée « Les Arts numériques » au sein de laquelle s'intègre le marché de Noël.

Celui-ci s'accompagnera, lui-même, d'animations et de moments forts.

Comment participer au marché de Noël de Comines ?

Pour obtenir un emplacement sur le marché de Noël de Comines, le demandeur devra remplir la fiche de pré-inscription ci-après et la retourner à l'adresse suivante : Médiathèque, **Opération Marché de Noël**, 34 rue de Quesnoy - 59560 COMINES

ou à l'adresse mail : mediatheque@ville-comines.fr **avant le lundi 4 novembre 2024.**

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos des produits vendus, descriptif...).

Un dossier complet et transmis ne constitue pas une inscription mais une demande de participation.

Une commission d'attribution se réunira pour examiner les dossiers et sélectionner les commerçants en fonction des critères suivants : qualité et originalité des produits vendus, type et thématique des produits en relation avec l'esprit de Noël (décoration, objets cadeaux etc.), authenticité des produits, présentation soignée...

Règlement du marché de Noël

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE MARCHÉ DE NOËL

LIEU : Il se déroulera à la salle Lys Arena de Comines située rue des arts. Des parkings sont situés aux abords.

HORAIRES : Il sera ouvert au public le samedi 14 décembre et le dimanche 15 décembre de 10h à 18h. La Ville de Comines se réserve la possibilité de modifier les horaires en fonction d'impératifs organisationnels.

Toute inscription au marché de Noël est valable pour tout le week-end, aux horaires mentionnés précédemment. Il n'est donc pas possible de fractionner sa venue.

DATES ET HORAIRES D'INSTALLATION

ARRIVEE : Les exposants sélectionnés auront la possibilité de s'installer sur leur emplacement le samedi 14 décembre à partir de 8h après avoir été accueillis par l'équipe animation.

DEPART : Les emplacements devront être libérés et nettoyés pour le dimanche 15 décembre avant 19h30.

TARIFS ET PAIEMENT

10€ TTC par emplacement pour les 2 jours

Les commerçants inscrits (et confirmés) qui ne se présentent pas ou qui annulent leur participation à moins de trois semaines avant la manifestation seront facturés 100 euros, et cela les deux jours, sauf circonstances aggravantes justifiées de maladie, accident, force majeure...

Pour le paiement de l'emplacement, un titre de recettes sera adressé, par voie postale, après la manifestation, par la perception.

Aucun paiement n'est donc à joindre avec ce dossier.

EMPLACEMENT, MATERIELS ET DECORATION

EMPLACEMENT : L'attribution des emplacements sera effectuée par l'organisateur et ne pourra pas être modifiée.

L'emplacement mesure 3m de façade sur 2m de profondeur. Il est délimité par des grilles de 2 m de haut. Aucune autre structure (barnum, parapluie...) ne sera acceptée.

MATERIELS : Chaque exposant se verra doté de deux tables et de deux chaises.

DECORATION : La décoration est à la charge de l'exposant qui devra veiller à respecter l'état des installations délimitant son emplacement (pas de fixation qui laisse des traces). Tous les commerçants sont invités à accorder une grande importance à la décoration de leur emplacement afin de traduire au mieux l'esprit de Noël.

CONDITIONS D'EXPLOITATION

NATURE DES VENTES : Les commerçants titulaires d'un emplacement devront vendre les produits conformes aux photos et descriptif fournis dans le dossier de candidature.

SURVEILLANCE : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, responsable de leur emplacement. L'organisateur ne pourra être tenu responsable pour les pertes, vols, casses ou autres détériorations sur les produits vendus.

ELECTRICITE : Les commerçants sont tenus de préciser dans le bulletin d'inscription leurs besoins en électricité (nombre et type d'appareils et puissance pour chaque) et d'apporter leurs propres rallonges et prises.

DECHETS ET PROPRETE : Les exposants sont tenus de restituer leur emplacement en l'état. Des poubelles seront mises à disposition pour maintenir les lieux propres.

NUISSANCES SONORES : il est interdit aux commerçant de faire du rabattage devant leur emplacement.

Il est également interdit de le sonoriser.

DROIT A L'IMAGE

Les commerçants autorisent la prise de vues de leur stand et leur diffusion sur les supports papier et numériques de la Ville, dans le cadre de la communication liée à cet événement.

CONDITIONS D'ANNULATION OU D'EXCLUSION DU MARCHÉ

Tout commerçant s'expose à être exclu de la manifestation pour les motifs suivants :

- Comportement incivil et/ou troublant l'ordre public, touchant notamment au déroulement serein des festivités.
- Présence sur le stand d'activités et/ou d'articles non prévus lors de l'inscription.
- Non présentation des documents administratifs nécessaires pour justifier de son activité, en cours de validité.
- Dégradation du lieu d'exposition.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner le retrait de place sans délai ni indemnités, ni remboursement.

L'ORGANISATEUR

La Ville de Comines se charge :

- De la délimitation des emplacements (via des grilles),
- De la mise en place de l'électricité des emplacements, conformément aux besoins mentionnés dans le bulletin d'inscription,
- De la mise en sécurité de l'évènement,
- De la communication de l'évènement.

L'organisation générale de la manifestation peut être modifiée par la Ville de Comines en cas de contraintes extérieures indépendantes de sa volonté.

Fiche d'inscription - Marché de Noël des 14 et 15/12/2024

A RETOURNER AVANT LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Raison sociale
Prénom NOM
Adresse
Numéro de téléphone
Adresse email
Produits proposés à la vente (à accompagner de photographies et d'un descriptif)

Je soussigné(e)

M.....

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Les documents suivants sont à fournir avec la fiche d'inscription :

- photocopie de la carte d'identité
- photocopie de l'extrait K bis ou carte professionnelle
- photocopie de votre attestation d'assurance à responsabilité civile

Pour remettre votre dossier ou pour tout renseignement :

Par voie postale :

Médiathèque – **Opération Marché de Noël**
34 rue de Quesnoy
59560 COMINES

Par email :

mediatheque@ville-comines.fr

Tél : 03.20.12.17.10